



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1273

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Hôtel de la Métropole - Modernisation du système sécurité et incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1273**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Hôtel de la Métropole - Modernisation du système sécurité et incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Hôtel de la Métropole a été inauguré en 1976. Etablissement recevant du public (ERP), il était classé, lors de son ouverture, en 5° catégorie avec un effectif de 600 personnes.

Il a fait l'objet d'un nouveau classement en 1996, compte tenu de son utilisation, en ERP de 2° catégorie LWN Y (L : conférences et réunions ; W : administration, bureaux ; N : nourriture et restauration, banques ; Y : musées, expositions) avec un effectif déclaré aujourd'hui de 1 374 personnes.

La commission de sécurité a autorisé ce classement en accordant 2 dérogations portant sur le compartimentage (art CO23) et le désenfumage (art DF1).

Pour pallier à ces deux non-conformités, il a été demandé la mise en place de mesures compensatoires telles que la généralisation de la détection incendie à tous les niveaux y compris dans les faux-plafonds et d'une équipe entraînée de 3 agents minimum en heures d'ouverture.

La rénovation complète et l'amélioration du niveau de sécurité incendie de l'Hôtel de la Métropole passe par plusieurs étapes :

1° - le remplacement ou l'évolution obligatoire du système de sécurité incendie (SSI) existant datant de 1996, époque du classement du bâtiment en ERP de 2° catégorie, aujourd'hui obsolète. Cette rénovation permettra d'intégrer la gestion des clapets coupe-feu,

2° - l'amélioration du niveau de sécurité des circulations verticales d'évacuation :

- les escaliers par la création d'une protection aux fumées (désenfumage ou surpression),
- la modification d'un équipement existant pour créer un ascenseur accessible aux personnes en situation de handicap avec attente d'évacuation sécurisée dans la tour de bureaux.

L'objet de la demande d'individualisation d'autorisation de programme porte sur l'amélioration et l'augmentation du niveau de sécurité du bâtiment : détecter au plus tôt le départ d'un incendie en maintenant le niveau de fiabilité du matériel (SSI) et améliorer le niveau de sécurité des cheminements d'évacuation.

Les dépenses concernent la réalisation, d'une part, d'une étude globale d'amélioration du niveau de sécurité incendie avec les spécialistes obligatoires réglementaires (coordinateurs SSI, bureau d'études, contrôleurs techniques, coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-) et, d'autre part, des travaux de modernisation ou de remplacement du système de sécurité incendie existant.

Le coût des travaux est estimé à 660 000 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

- 50 000 € TTC pour les études à mener pour améliorer et augmenter le niveau de sécurité globale du bâtiment,
- 610 000 € TTC correspondant aux travaux de remplacement ou de rénovation du système incendie aujourd'hui obsolète.

Les autres travaux nécessaires seront échelonnés sur les prochaines années et feront l'objet d'une nouvelle individualisation d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux concernant la rénovation du système sécurité incendie de l'Hôtel de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P 28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 660 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 60 000 € TTC en 2016,
- 250 000 € TTC en 2017,
- 350 000 € TTC en 2018,

sur l'opération n° OP28O5101.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.